

## Documentation

### Définitions

#### Population

La population établie à partir des données recueillies lors de l'enquête de recensement de 2007 correspond à la population dont la résidence habituelle se situe dans la commune. Elle est comparable à la population sans doubles comptes de 1999. Toutefois, de légères différences de définitions existent. Par exemple, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, lycée agricole, école militaire ne sont plus comptés dans le logement de leurs parents mais dans la communauté dans laquelle ils résident.

Cette population comprend :

- la population des résidences principales,
- la population des communautés de la commune,
- les personnes sans-abri ou vivant dans des habitations mobiles.

#### Age

A partir de 2004, l'âge retenu est l'âge de la personne au moment de la collecte. En 1999, l'âge pris en compte était l'âge atteint au 31 décembre 1999.

#### Communauté

Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun.

#### Population active

La population active comprend :

- les actifs ayant un emploi y compris en apprentissage ou en stage rémunéré,
- les chômeurs (au sens du recensement).

A partir de 2004, le questionnaire du recensement permet de mieux cerner les actifs ayant un emploi qui sont par ailleurs étudiants ou retraités. De ce fait, une partie de l'évolution de la population des actifs peut être liée à ce changement dans le questionnaire.

En 1999, la population active comprenait également les militaires du contingent.

#### Taux d'activité

Le taux d'activité utilisé dans cette fiche est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

#### Population active occupée (population active ayant un emploi)

La population active occupée comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel,
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération),
- être apprenti, stagiaire rémunéré, chômeur ayant une activité réduite, retraité conservant un emploi.

En 1999, la population active occupée comprenait également les militaires du contingent.

#### Chômeurs

Sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées "chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE)" sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère de celle du Bureau International du Travail et de celle de l'ANPE.

#### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer le taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par niveau de diplôme...

Dans le recensement, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées comme telles (qu'elles soient inscrites ou non à l'ANPE) et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi. La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère ainsi de celle du BIT.

#### Remarque

*Le taux de chômage diffère de la part de chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.*

#### Inactifs

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 14 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

## Définitions

### Lieu de résidence 5 ans auparavant

Il s'agit, pour les personnes ayant 5 ans ou plus, du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête. La question permet de distinguer, parmi les personnes recensées, celles qui habitaient :

- dans le même logement,
- dans un autre logement de la même commune,
- dans une autre commune.

### Ménage

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

Remarque : ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières), les personnes sans-abri et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...). A partir de 2004, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, lycée agricole, école militaire ne sont plus comptés dans le logement de leurs parents mais dans la communauté dans laquelle ils résident. Les enfants mineurs logés en cité universitaire sont comptés dans le logement de leurs parents, alors qu'ils étaient comptabilisés dans la catégorie des communautés en 1999.

### Logement

Un logement est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation.

Un logement habité de façon permanente par les mêmes occupants est une résidence principale.

Une faible proportion des logements ne sont ni des maisons ni des appartements. Il s'agit de logements foyer, de chambres d'hôtel, d'habitations de fortune ou de pièces indépendantes.

### Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

### Ancienneté moyenne d'emménagement dans la résidence principale

L'ancienneté est calculée à partir de l'année d'emménagement dans le logement. Pour les individus enquêtés en 2005 ayant déclaré avoir emménagé en 2005 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2004 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an...

Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.

### Installation sanitaire

Baignoire ou une douche située dans une pièce réservée ou pas à la toilette.